

24 février 2018: Organisation par la RPDH à Ouessou d'un atelier de formation sur la transparence et le suivi des investissements publics sur le thème « Renforcer l'engagement des medias et de la société civile dans le suivi des investissements publics » dans le cadre du projet «Sensibilisation et implication des medias dans le suivi des investissements publics», financé par l'ambassade des Etats-Unis en République du Congo.

03 mars 2018 : La RPDH réalise l'émission Maxi-Reflexe diffusée sur télé Pointe-Noire et animé par Theck KAYA KAYA dans le cadre du projet « Sensibilisation et implication des médias dans le suivi des investissements publics » financé par l'ambassade des Etats-Unis en République du Congo.

10 mai 2018 : Organisation par la RPDH à Pointe-Noire de l'atelier national de renforcement des capacités des parties prenantes et d'adoption du plan d'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en République du Congo, dans le cadre du projet « Intégrité dans REDD+ et le secteur forestier » financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Du 11 au 12 mai 2018: Réunion entre l'équipe de la RPDH et le cabinet SUSTA sur la consolidation des résultats issus de l'atelier de renforcement des capacités et d'évaluation des risques dans le processus REDD+.

Du 30 au 31 mai 2018: Participation de la RPDH à Brazzaville à l'atelier sous régional de validation de la feuille de route pour une foresterie participative plus efficace en Afrique centrale.

16 juin 2018: Participation de la RPDH à la journée Internationale de l'enfant Africain organisée par REIPER au centre culturel Jean Baptiste TATI LOUTARD de Mpita.

Du 04 au 06 juillet 2018: Organisation par la RPDH d'une mission de suivi et

d'évaluation à Pointe-Noire, Louvakou, Dolisie et Brazzaville du projet« intégrité dans REDD+ et le secteur forestier » financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

05 septembre 2018: Participation de la RPDH à la table ronde sur la conversion des forêts en lien avec les processus APV / FLEGT et REDD+ en République du Congo, organisée à Brazzaville par le consortium des organisations de la société civile, Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Fern, RPDH, en charge des questions de gouvernance forestière.

16 Octobre 2018: Séance de travail au siège de la RPDH avec la mission de la délégation de l'Union européenne en République du Congo représentée par Piero VALABREGA, chargé d'aide et de Coopération Internationale et BANGUI Serge, membre de la section finance et contrat, dans le cadre du projet PACIDES.

Du 18 au 25 Octobre: Participation de la RPDH à l'Assemblée Générale de Transparency International et à la 18ème édition de l'IACC à Copenhague.

Du 15 au 17 octobre 2018: Participation de la RPDH à l'atelier de sensibilisation aux différents processus APV/FLEGT, REDD+ et foresterie communautaire à Ouessou dans le département de la Sangha organisé par le consortium des organisations de la société civile: Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Cadre de conservation des Organisations de la société civile et des populations autochtones sur la REDD+ (CACO-REDD+), Coalition Publiez Ce Que Vous Payez, RPDH, Fern.

15 novembre 2018: Séance de travail au siège de la RPDH avec l'assistant technique de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo dans le cadre du suivi des activités du SIL et CAJAC dans la localité de Mossendjo.



La Lettre de la RPDH

Avenue Stanilas Bacthi, n°11- Quartier Tchimbamba - Pointe-Noire - Tél. : +242 05 358 35 77 / 05 565 52 46
e-mail : rp.dh@laposte - web : www.rpdh-cg.org - twitter : @RPDH7 - Directeur de Publication : Christian MOUNZEO

LES AUTORITÉS MUNICIPALES ET LA POPULATION DE MOSSENDOJO ONT APPROUVÉ LES OUTILS SIL ET CAJAC



La RPDH à Makoua et Owando : La lutte contre la corruption au coeur des échanges



GOVERNANCE PUBLIQUE : LA PARTICIPATION CITOYENNE, UNE CLE POUR ASSURER LE SUCCES DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT !

Aujourd'hui, les citoyens témoignent aussi bien dans les pays du Nord qu'au sud, un ras-le-bol quant à l'action des gouvernements. Ils sont de plus en plus dubitatifs face aux politiques publiques les excluant, si bien que les dites politiques sont inefficaces, inefficaces et totalement détachées de leurs besoins fondamentaux.

Ce manque de confiance des citoyens dans les institutions a suscité un désintérêt des populations pour les élections dont la plupart du temps, les résultats ne se marient nullement avec l'expression de leur suffrage, de leur vote. Ainsi s'explique leur volonté de participer dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes ayant pour vocation de contribuer à leur développement.

Face à la systématisation, voire la banalisation de la corruption, déclinée ici au travers le blanchiment de l'argent public (privatisé à souhait), les flux financiers illicites et l'évasion fiscale, appauvrissant ainsi des populations déjà misérables, le rôle de la société civile pour accompagner les populations dans cette demande de responsabilité et de redevabilité devient de plus en plus crucial.

Dans ce contexte, la RPDH entend jouer son rôle, en tant que mouvement engagé œuvrant en faveur de l'équité, l'intégrité et la participation des citoyens dans la prise de décision publique. Pour cela, l'organisation contribue à renforcer les capacités des citoyens afin qu'ils deviennent des acteurs à part entière du développement, acteurs du suivi des politiques publiques, capables d'influer sur la conduite des affaires publiques, dans une perspective qui permette d'améliorer la prise en compte de leurs droits fondamentaux dans la mise en œuvre des dites politiques.

La participation et l'implication des citoyens dans la prise de décision publique rappellent d'où les autorités trouvent la source légitime de leur pouvoir. Cette implication prévient des errements de la gouvernance à zéro impact sur les populations, garantie dans une grande mesure le succès des initiatives de développement, compte tenu de l'adhésion du public aux projets menés. Redonner l'initiative aux citoyens pour leur permettre d'apporter leur contribution dans la gouvernance surtout au niveau local, peut, par conséquent, aider à démocratiser le développement.

Christian Mounzeo
Coordonnateur National RPDH

DECLARATION DE COPENHAGUE-ENSEMBLE POUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT (Suite)

respect de la loi et désavantage les pauvres. Nous soutenons la mise en œuvre d'engagements visant à prévenir l'évasion fiscale.

• Nous reconnaissons l'érosion croissante de la confiance dans les institutions, ainsi que le cynisme et les désillusions grandissants à l'égard des processus démocratiques. Nous nous efforcerons davantage de rendre le financement politique plus responsable et rétablirons la confiance dans la bonne gouvernance en mettant fin à l'impunité des fonds illicites en politique. La fonction publique n'est pas un droit, c'est un privilège. Ceux qui occupent des fonctions publiques doivent respecter des normes de conduite plus strictes et être tenus de divulguer leurs relations financières.

Nous sommes reconnaissants au gouvernement et au peuple danois d'avoir accueilli et soutenu le 18ème CCI, et nous sommes impatients de poursuivre notre coopération pour faire en sorte que la corruption ne porte pas atteinte à la paix, à la sécurité et au développement.

Nous remercions le gouvernement et le peuple de la Corée du Sud d'avoir accueilli le mouvement mondial anti-corruption et d'avoir accueilli le 19ème IAAC en 2020.

IAAC 2018

Bulletin édité avec l'appui financier de la la Délégation de l'Union européenne en République du Congo



Son contenu est de l'entière responsabilité de la RPDH, il ne représente pas nécessairement le point de vue du partenaire.

8 Mars 2018 : Journée Internationale de la Femme (suite)

Au cours d'une mission de la RPDH à Mossendjo sur la mise en place du Système d'Intégrité Local (SIL), les femmes ont montré un engouement afin de participer aux travaux. Parmi elles, des élues locales et des agents municipaux. « C'est pour autant dire que la femme congolaise connaît dorénavant sa place au sein de la société » a déclaré Naike TCHI-TEFFA, Assistante Juridique à la RPDH.

Selon Emeline NKOSSO, Coordonnatrice adjointe de l'ONG, Actions de Solidarité Internationale (ASI) à Pointe-Noire « Il y'a eu un grand changement sur les droits des femmes, avant on pouvait compter que des hommes au sein des OSC, mais aujourd'hui plusieurs femmes s'impliquent, pour preuve, notre service est composé en majorité de femmes vu que nos actions portent spécifiquement sur l'amélioration du respect des droits des filles et des femmes congolaises ».

Bien que des inégalités subsistent encore dans le monde entier, les femmes continuent à lutter pour faire valoir leurs droits et leurs compétences. « Aucune société ne peut aujourd'hui aspirer à un développement global et durable sans la prise en compte effective des droits de la femme, sans leur participation maximale, dans tous les domaines, et que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme, si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme », a déclaré Fabrice KIMPOUTOU, Attaché à la Recherche à la RPDH.

Ce défi est à juste titre relevé par le Secrétaire Général de l'ONU Antonio GUTERRES qui a affirmé « **l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont les véritables gageures de notre époque et le plus grand défi que le monde ait à relever en matière des droits fondamentaux** ». En conséquence, « **Si les hommes travaillent, les femmes doivent travailler deux fois plus** » a renchéri Michelle Jeiss Miyalou, Assistante juridique à la RPDH.

Au regard de ce qui précède, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme invite les pouvoirs publics à assumer pleinement leurs responsabilités pour améliorer la condition de la femme en République du Congo et, à cet effet, recommande :

- Promouvoir l'égalité des chances et la justice sociale entre les hommes et les femmes;
- Contribuer à l'autonomisation des femmes;
- Mettre en œuvre une politique de distribution des terres afin de permettre aux femmes d'acquérir facilement des terres pour la plantation de leurs semences;
- Faciliter l'accès de la femme aux droits fondamentaux en général, et aux droits économiques et sociaux en particulier ;
- Appliquer effectivement les textes Internationaux et nationaux sur les droits des femmes;
- Encourager les femmes à dénoncer les faits de violence dont elles sont victimes;

Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme

EXTRAITS DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 20: 1- Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques
2- Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 26: 1- Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite .

2 - L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3- Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner leurs enfants.

8 Mars 2018 : Journée Internationale de la Femme



La journée du 8 mars de cette année est célébrée au plan International sous le thème « **l'heure est venue : les activistes rurales et urbaines transforment la vie des femmes** » et au plan national sous le thème « **l'implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire des produits de base** ».

Au-delà du bilan traditionnel des acquis et de la revendication des droits, La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) considère ce moment festif comme une opportunité pour transformer la dynamique-Bilan en dynamique-Action dont le but serait de favoriser l'autonomisation des femmes dans tous les contextes ruraux et urbains, et célébrer les activistes travaillant sans relâche à réaliser le plein potentiel des droits des femmes.

Les femmes labourent les terres, plantent les semences pour nourrir leurs pays, assurent la sécurité alimentaire de leurs communautés et renforcent les capacités de résilience face aux changements climatiques. Les femmes rurales représentent plus d'un quart de la population mondiale et une majorité des femmes travaillant dans le secteur agricole dont la proportion dans la main d'œuvre agricole mondiale est de 43%. A l'échelle mondiale, moins de 20% des propriétaires terriens sont des femmes, alors que l'écart salarial mondial entre Hommes et femmes s'élève à 23% dans les zones rurales, ce taux peut atteindre 40% selon ONU Femmes.

Malgré l'importance de ces statistiques, les hommes sont toujours mieux rémunérés que les femmes dans le milieu rural. Par exemple, on compte moins de femmes propriétaires des terres, alors que les communautés sont ravitaillées en produits agricoles essentiellement grâce à leurs activités.

En République du Congo, ces femmes agricultrices sont dispersées, alors qu'elles devraient se regrouper en coopérative afin de mener à bien ce combat et mettre un terme à ces inégalités. Telle est l'ambition de la Ministre de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement Inès Nefer INGANI qui encourage ces regroupements en coopérative afin que les femmes puissent bénéficier de l'appui du gouvernement et d'un suivi de leurs activités.

Pour sa part, la Ministre Rosalie MATONDO de l'Economie Forestière a pris l'initiative de former les femmes à la production des cultures maraichères hors sol.

Dans d'autres domaines autres que l'agriculture, les femmes se distinguent, il y'a une grande évolution par rapport aux années précédentes. On constate désormais qu'il y'a des femmes au gouvernement, au parlement... La RPDH place la femme au cœur de ses activités, avec une équipe composée à 50% par des femmes, ces dernières occupent des postes de responsabilité comme le service juridique et le service de la communication. A travers ses projets, la RPDH met en exergue le respect des droits des femmes et la parité, en combattant toutes formes d'inégalités. Lors de ses activités, plusieurs femmes sont abordées et la RPDH sensibilise sur l'amélioration du droit à la santé en milieu urbain comme en milieu rural plus précisément sur la mesure de gratuité de la césarienne. Avec la création du Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) plusieurs femmes victimes ou témoins des cas de corruption viennent dénoncer.

Pendant les débats communautaires menés dans le cadre du projet REDD+ dans les départements du Niari et de la Lékoumou, les femmes sont également impliquées et ont exprimé leur volonté de travailler avec la RPDH. L'organisation estime que vu le contexte et l'importance du projet, l'implication des femmes est très capitale. La participation des femmes pendant les sessions de formation organisées par la RPDH dans le cadre de ses projets est de 48%, celles-ci sont également prises en compte dans la mise en place des comités de veille chargés de mener des enquêtes de terrain.

(suite page 22)



QUINZAINES DES DROITS DE L'HOMME 2018

Organisée le lundi 10 Décembre 2018 à son siège de Pointe noire, la journée portes-ouvertes a clôturé les activités de la quinzaine des Droits de l'Homme de la RPDH.

Au programme, une causerie débat sur le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), une mise à jour de la situation des droits humains dans le pays et des stands d'exposition des outils et produits des projets *<Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique>*- PACIDES financé par l'Union européenne et *<Intégrité dans Redd+ et le secteur forestier >* financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Cette journée a réuni des participants venus de divers horizons.



RAUL MATEUS PAULA, AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DU CONGO AU SIEGE DE LA RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME (RPDH)

Le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), outil de lutte contre la corruption, initié par Transparency International et mis en oeuvre au Congo par la RPDH a fait l'objet d'une visite ce mercredi 05 décembre 2018, à son siège, de son Excellence Raul Mateus Paula, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo, ceci dans le cadre de la 3ème édition de la quinzaine des Droits de l'Homme.

Découvrir les témoignages des cas traités par le CAJAC ou encore en cours de traitement, simuler une médiation CAJAC, sensibiliser sur l'impact du Projet Pacides ont été l'objectifs poursuivis par la RPDH en recevant la Délégation de l'Union européenne et lui faire comprendre le bien fondé du travail accompli par le CAJAC et l'intérêt de poursuivre ce processus afin d'édifier et accompagner les populations victimes des cas de corruption, et plus généralement les victimes des atteintes aux droits humains

Louissette Ngounga



MISE EN OEUVRE DU SIL DANS LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

La localité de Makoua dans le département de la Cuvette a abrité du 23 au 24 novembre 2018, un atelier de validation du rapport du Système d'Intégrité Local (SIL) de la communauté urbaine de Makoua. Cette activité a été réalisée par la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique** », avec son partenaire technique Transparency International et grâce à l'appui financier de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

Placé sous l'autorité de l'Administrateur Maire de la communauté urbaine de Makoua, l'atelier de validation a réuni une trentaine de participants dont essentiellement des autorités locales et des membres du comité consultatif SIL de Makoua.

Les travaux ont permis non seulement d'échanger et de discuter du projet de rapport sur le SIL de la localité de Makoua, mais aussi d'adopter les recommandations clés devant permettre d'identifier les actions à mener pour améliorer la gouvernance de la localité de Makoua.

La délégation de la RPDH a ainsi rappelé la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre du SIL de la communauté urbaine de Makoua, se basant sur une approche d'échanges directs avec chacun des acteurs identifiés, découlant des indicateurs du SIL servant de questions de référence dans les discussions pour trouver le niveau d'évaluation correspondant à l'indicateur, et le niveau d'indicateur est le résultat de l'évaluation qualitative de l'indicateur présenté par une des couleurs : vert, jaune, rouge, ainsi que les sources d'informations (documents législatifs, témoignages d'acteurs). Il ressort de cette discussion que, la communauté est une entité déconcentrée ; son statut juridique la désavantage beaucoup, surtout financièrement, au point où elle ne peut rien sans l'apport de l'Etat. Les finances sont tributaires de la conjonction de l'Etat. La corruption

n'est pas dénoncée publiquement faute d'organes de lutte au niveau local, elle est comme une norme en absence des actions de lutte ou de dénonciation du fait de l'ignorance de la population sur la question. Enfin, il est apparu qu'il n'existe pas de cadre formel d'échanges (d'espace de concertation) entre la société civile et la Communauté urbaine, mieux entre les acteurs de développement et la Communauté urbaine.

La formulation des recommandations a constitué le moment phare de la rencontre, il s'agit entre autres :

- D'élaborer un manuel de procédures de recrutement des prestataires et d'évaluation des prestataires privés ;
- De former de manière adéquate les agents de collecte des taxes et fonds du département, le personnel municipal, les animateurs du



- conseil départemental, les médias et les acteurs de la société civile ;
- D'appliquer efficacement les règles de promotion d'intégrité qui existent au plan municipal ;
- D'instituer la pratique du budget participatif au niveau de la Communauté urbaine et du conseil départemental ;
- De créer des partenariats entre la communauté urbaine et les organisations de la société civile pour la recherche des fonds additionnels en signant un mémorandum d'entente ;

-D'encourager les Organisations de la société civile à faire le suivi-évaluation des politiques de la communauté urbaine, et de publier le rapport suivi ;

-D'initier des émissions (payantes sous la base d'un forfait) à partir des partenariats avec les Organisations de la société civile pour inciter la population à dénoncer les faits de corruption –sous anonymat- en versant les droits des émissions à la caisse de la radio locale ;

-De sensibiliser les journalistes, la police, la gendarmerie, les citoyens, la société civile et les autorités locales dans le cadre de la lutte contre la corruption ;

-De poursuivre le système rotatif de gestion du Conseil départemental notamment à la Présidence

la vice-présidence et au poste de secrétaire ;

-De maintenir le niveau actuel de dialogue entre l'exécutif et le conseil local ;

-D'encourager le contrôle interne du conseil départemental sur le bureau exécutif du conseil.

Fabrice KIMPOUTOU

DECLARATION DE COPENHAGUE- ENSEMBLE POUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT

le 24 octobre 2018 18ème IACC

La 18ème Conférence internationale anti-corruption à Copenhague a réuni plus de 1 800 représentants de la société civile, de gouvernements, d'agences multilatérales et du secteur privé de 144 pays. En tant que mouvement anti-corruption, nous quittons cette conférence plus forte, plus déterminée et plus motivée à agir. Nous sommes une force mondiale et nous ne serons pas réduits au silence.

Pendant trois jours, nous avons échangé des idées et des expériences. Bien que des progrès aient été accomplis dans le monde, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les fondements de la démocratie et de l'état de droit sont menacés dans de nombreux pays. Le monde assiste aujourd'hui à l'érosion de la bonne gouvernance et à la nette augmentation des violations des droits de l'homme et de la violence. Les gouvernements répressifs entravent également le rôle de la société civile.

La montée de l'autoritarisme, sous l'apparence de régimes populistes, menace tous ceux qui défendent la justice sociale, quel que soit le pays, la région ou le continent. Les régimes volent leur propre peuple, complotent avec des criminels, déforment la loi et la vérité pour servir leurs propres intérêts. Il en résulte des mouvements et des vues extrémistes, ainsi qu'une polarisation sévère.

Chaque année, des centaines de militants, de journalistes d'investigation et de lanceurs d'alerte sont intimidés, agressés et tués simplement pour avoir accompli leur travail : dénoncer la corruption, s'opposer à l'autoritarisme et dire la vérité au pouvoir. Les assassinats récents de ceux qui travaillent à dénoncer la corruption et le crime organisé nous rappellent à quel point le fait d'enquêter sur des affaires corrompues est devenu dangereux.

À l'appui du thème de la conférence de cette année, ensemble pour la paix, la sécurité et le développement, nous déclarons que :

• Cette conférence a entendu de nombreuses voix du monde entier et nous sommes unanimes dans notre engagement à collaborer, à constituer des coalitions et à s'unir afin de pouvoir agir ensemble pour mettre fin à l'impunité des corrompus.

• Nous reconnaissons qu'il existe des politiques, des lois et des conventions pour mettre fin à la corruption. Les pays et le monde des affaires doivent s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption et fournir les ressources nécessaires pour appliquer les lois anti-corruption et permettre aux institutions de fonctionner de manière indépendante. Le moment est venu d'agir.

• Les citoyens doivent être habilités à jouer un rôle important dans la dénonciation et la lutte contre la corruption lorsqu'ils la rencontrent. Nous devons collectivement engager et responsabiliser les communautés afin de dissuader la corruption et de demander des comptes aux responsables. Pour que la lutte contre la corruption soit durable, les jeunes doivent être impliqués et responsabilisés.

En tant que mouvement, nous devons protéger l'espace réservé à la société civile, protéger les libertés civiles et défendre les droits de l'homme, qui font tous l'objet d'attaques accrues à l'échelle mondiale. Nous appelons les gouvernements à protéger la société civile et son rôle en exposant et en combattant la corruption et en impliquant les citoyens.

• Nous reconnaissons le rôle crucial joué par les activistes, les journalistes d'investigation et les lanceurs d'alerte dans la découverte de la corruption. Les gouvernements et la société doivent protéger les militants et les journalistes d'investigation contre l'intimidation et la violence, simplement en faisant leur travail pour dénoncer la corruption.

• Nous reconnaissons que la corruption sexospécifique, y compris la sextorsion, est un type de corruption aggravée qui aggrave les inégalités entre les sexes, entrave l'autonomisation des femmes et constitue une violation manifeste des droits de

l'homme. De nouvelles données ventilées sur l'impact de la corruption sur les femmes sont nécessaires de toute urgence. Les perspectives sexospécifiques doivent être intégrées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de lutte contre la corruption.

• Le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites alimentent les crimes environnementaux, le trafic de drogue, d'armes et de personnes. Nous recommandons que des mesures supplémentaires soient prises pour prévenir le blanchiment des produits de la corruption et endiguer les flux financiers illicites, y compris la collaboration transfrontalière. Nous devons veiller à ce que les personnes corrompues ne puissent pas se cacher derrière des entreprises anonymes pour conserver leurs fonds mal acquis à l'étranger.

• Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important et actif dans la lutte contre la corruption. Alors que certaines entreprises ont amélioré leur gouvernance et leur conformité, nous exhortons toutes les entreprises à adopter une politique de tolérance zéro en matière de corruption. Le secteur privé doit fonctionner de manière plus transparente et plus responsable, notamment en publiant l'identité des véritables propriétaires véritables de leurs sociétés et de leurs filiales.

• Les objectifs de développement durable expriment les aspirations de milliards de citoyens de la planète. Le développement est inextricablement lié à la paix. Si les 17 objectifs sont essentiels, l'objectif 16, qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, à donner accès à la justice pour tous et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, en particulier un pouvoir judiciaire et des tribunaux indépendants, est une condition préalable à la réalisation des objectifs. tous les autres objectifs.

• L'évasion fiscale vole les trésors des gouvernements nationaux, sape le développement durable, pénalise le

(Suite page 23)



TÉMOIGNAGE D'UN BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES DU CAJAC DU PROJET PACIDES, FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

fois pour le même objet constituait une violation du principe « non bis idem ».

Madame BATAMIO Bibiane bergère dans un groupe de prière à Pointe-Noire, reçoit en fin 2011 en consultation spirituelle un homme âgé de 31 ans souffrant d'une «maladie spirituelle ».

Le jeune homme a ainsi bénéficié d'un traitement de trois (3) jours à base des plantes médicinales et des prières de délivrance de la part de la bergère BATAMIO Bibiane et de son conjoint BITSINDOU Horly.

Ayant retrouvé sa santé, deux semaines plus tard, le jeune homme revint auprès du couple pour prouver sa gratitude, en leur offrant une somme de cinq mille (5 000) FCFA.

Le couple soignant a, depuis lors, perdu contact et cessé toute communication avec le jeune homme de 2011 jusqu'en 2013. Cependant, en fin 2013, le père du jeune homme, officier de police de son état, port plainte, contre le couple BITSINDOU pour charlatanisme à l'encontre de son fils.

Au cours de l'audience du 15 mai 2014, et après plusieurs renvois, le plaignant ne s'étant pas présenté, le tribunal déclara non coupable le couple BITSINDOU des faits de la cause. Depuis lors, il n'ya plus eu de contact entre les deux parties.

Curieusement, le 03 juin 2017 à 19h30 minutes, le père du jeune homme usant de sa casquette d'officier de police, accompagné des éléments de la brigade anticriminalité procédèrent à l'arrestation de façon arbitraire de Monsieur BITSINDOU Horly à son domicile. Il sera conduit et détenu au commissariat central de Lumumba de Pointe-Noire deux semaines durant en violation du principe de la durée légale de la garde à vue. Mr BITSINDOU fera l'objet de menaces de mort, d'injures de la part de l'officiel de police avant d'être déféré à la maison d'arrêt de Pointe-Noire d'où il passera trois (3) semaines, nouvelles semaines de détention.

Ayant été alerté du lancement du CAJAC par le biais d'un ami, Madame BATAMIO Bibiane, épouse BITSINDOU contacta alors la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) le 16 juin 2017.

Une fois saisie, le CAJAC en collaboration avec les avocats, a entrepris toutes les démarches pour aider la victime à solder cette situation. Le CAJAC a notamment adressé des correspondances au Directeur Départemental des Droits Humains et des Libertés Fondamentales ainsi qu'au procureur, tout en leur signifiant que le fait de juger la victime une seconde

Par ailleurs, la troisième chambre saisie par le père du jeune homme, n'avait pas connaissance du premier jugement prononcé dans le cadre de cette affaire. L'éclairage sur ce premier jugement a permis par conséquent, à la troisième chambre correctionnelle de rendre jugement avant dire droit LE 30 JUIN 2017, jugement dans lequel, le tribunal ordonnait la mise en liberté provisoire de Mr BITSINDOU .

Surpris de la présence des avocats du CAJAC et n'étant pas satisfait de ce jugement, le père du jeune homme redoubla de pression sur ses relations au tribunal, afin d'obtenir la condamnation de Mr BITSINDOU ; dans le même temps, la bergère Bibiane subissait des menaces de mort et intimidations de sa part ; ce qui la dissuadera désormais de rendre visite à son conjoint incarcéré et de changer de domicile.

Le 07 juillet 2017, le président de la troisième chambre se prononcera sur le fond et déclara irrecevable la demande du plaignant. C'est ainsi que grâce aux services du CAJAC du 10 juillet 2017, la troisième chambre leva le mandat de dépôt ; Mr BITSINDOU fut ainsi élargi définitivement et retrouva sa liberté.

JEISS MIYALOU

LA RPDH PARTICIPE À LA 7ÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE DU VOLONTARIAT FRANÇAIS

Initiée par France volontaire Congo/ RDC, l'Institut Français de Pointe-Noire a abrité le samedi 13 Octobre 2018, la 7ème édition de la Journée du Volontariat Français 2018.

Cette journée a été rehaussée de la présence des acteurs du volontariat Français, les structures d'accueil, ainsi que les organisations de la société civile dont la RPDH autour d'une conférence sur le thème «Entre universalité et diversité : vers un monde commun» et d'une exposition des projets dit "village associatif".

A cette occasion, le stand d'exposition du village associatif animé par l'équipe de la RPDH a connu la visite du Représentant de l'ambassadeur de France au Congo, des Responsables de France Volontaire Congo / RDC, du Représentant de Madame

la ministre de la jeunesse et de l'éducation civique et du Conseiller Culturel du maire de la ville de Pointe-Noire au cours de la traditionnelle visite guidée.

Louissette Ngounga



EXTRAITS DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violants les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9: Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 19: Tout individu a droit à la liberté d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

LA RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME PARTICIPE A LA 4EME ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACCA

L'ACCA a convoqué sa 4e Assemblée Générale (AG) qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya en date du 10 au 11 octobre 2018. Le thème retenu pour l'AG de l'ACCA 2018 a été le consentement libre informé et préalable (CLIP). L'AG de l'ACCA a été guidée par des récits communautaires. Dans cette veine, le discours liminaire avait été prononcé par Raya Ahmed de l'organisation Save Lamu Community et Hannah Owusu-Koratgeng de l'organisation Wasswa Association of Communities Affected by Mining (WACAM).

La Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA) se réjouit d'avoir convoqué sa 4e Assemblée Générale (AG) ayant comme thème : le consentement libre, informé et préalable (CLIP), qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en date du 10 au 11 octobre 2018. L'ACCA salue son organisation collaboratrice Natural Resources Alliance of Kenya (KENRA) pour son rôle incontournable dans l'organisation de cet événement si important. L'ACCA tient à remercier ses organisations membres et ses organisations collaboratrices pour leur participation active audit événement. L'ACCA représente la plus grande coalition africaine des organisations de la société civile (OSC) œuvrant sur les questions liées aux entreprises et les droits de l'homme et la redevabilité des entreprises en Afrique. L'ACCA considère la convocation de son AG comme étant un élément important en faveur du renforcement des relations entre ses organisations membres et ses organisations collaboratrices. L'AG de l'ACCA s'agit d'une plateforme ayant comme objectif de renforcer les capacités de ses organisations membres et ses organisations collaboratrices sur les différents aspects liés aux droits de l'homme et le renforcement de la coalition au niveau continental.

L'ACCA considère l'avancement du CLIP à travers le continent africain comme étant un élément indispensable en faveur du renforcement des droits communautaires et la participation communautaire dans les projets de développement ayant un impact direct sur la vie quotidienne et le bien-être des communautés. Le manque de mise en pratique du CLIP au niveau communautaire entraîne l'exclusion du bénéfice de la participation communautaire dans les projets de développement.



L'absence de participation communautaire mène à l'abandon des valeurs traditionnelles communautaires, des droits communautaires nonobstant du droit à la protection du patrimoine communautaire.

L'ACCA salue et félicite les efforts et les victoires des communautés pour leurs efforts de faire valoir leurs droits à travers les systèmes judiciaires.

Toutefois, l'ACCA constate avec inquiétude le taux élevé de non-conformité avec les décisions de la Cour en faveur des droits communautaires à travers le continent africain.

L'ACCA appelle les gouvernements et les entreprises opérant en Afrique à respecter et à appliquer les décisions de la cour valorisant les droits communautaires. L'ACCA fait appel aux OSC et à d'autres acteurs concernés à appuyer les communautés dans l'exécution des décisions juridiques.

Franck LOUFOUA-BESSI

INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE: LA POLITIQUE DE GRATUITE EST-ELLE TOUJOURS D'ACTUALITE?

Brazzaville-Pointe-Noire, le 27 novembre 2018. Dans la perspective de contribuer à l'amélioration des politiques publiques à travers le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) a évalué l'effectivité des mesures de gratuité prises par le Gouvernement Congolais entre 2007 et 2010 dans le domaine de la santé. Ces mesures concernent: la prise en charge de la césarienne, le traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et les femmes enceintes et l'accès aux antirétroviraux. L'évaluation de ces mesures s'inscrit dans le cadre du projet «Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique»- PACIDES, financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, pour la période 2016-2019.

Cette étude s'appuie sur les données collectées par les comités de veille formés par la RPDH dans les localités de Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, Mossendjo, Owando et Makoua. Ses résultats font état des dysfonctionnements dans l'application des mesures de gratuité. Selon les informations recueillies auprès des patients et des responsables des structures sanitaires, la gratuité de la césarienne, des antirétroviraux et du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans, a connu une application effective, au lendemain de sa publication par le gouvernement. Cependant, depuis plus de deux ans, ces mesures ne sont plus observées à la lettre. Les personnels évoquent des ruptures récurrentes d'approvisionnement. En effet, les structures sanitaires ne sont plus ravitaillées en kits de césarienne et produits antipaludiques, encore moins en antirétroviraux. En conséquence, ces services sont redevenus onéreux.

Tout compte fait, l'étude met en relief l'ensemble des problèmes qui entravent l'effectivité de la mise en œuvre de la politique de gratuité, en particulier : le déficit de communication, la discontinuité de l'offre du service de prise en charge du fait des ruptures intempestives de médicaments, la vente illicite des médicaments et le phénomène de corruption, l'absence de contrôle et de sanction des agents véreux, le manque de motivation et l'insatisfaction du personnel de santé, ainsi que le problème d'accès aux documents et autres données officielles et à l'information.

RESUME EXECUTIF

Le droit à la santé est un droit fondamental de la personne humaine. Ce faisant, l'Etat congolais a pour obligation de tout mettre en œuvre pour en assurer le respect ainsi qu'une mise en œuvre effective. La Constitution congolaise du 06 novembre 2015, autant que la plupart des instruments juridiques régionaux et internationaux des droits de l'Homme ratifiés par le Congo, consacrent clairement le droit à la santé, comme un droit fondamental, à l'instar du Pacte International relatif aux Droits Economiques et Socioculturels (PIDESC) en son article 12, et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, en son article 16.

En dépit de cette consécration normative et des mesures prises ces dernières années par l'Exécutif congolais au profit de la santé, en instaurant la gratuité, du traitement antipaludique pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 15 ans, des antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA, et de la césarienne, de la grossesse extra-utérine et des autres interventions obstétricales majeures, il n'en demeure pas moins vrai que les efforts accomplis sont nettement insuffisants et les impacts peu significatifs pour l'offre de santé. La population congolaise dans sa grande majorité n'a pas pleinement accès à des soins et des services de santé de qualité, susceptibles de couvrir les besoins sanitaires. De même, les prix élevés des médicaments et des frais de consultation constituent un réel frein aux soins généralisés, ce qui a une incidence manifeste sur le taux de mortalité.

En raison du rôle que la santé joue dans le développement économique et social d'un pays, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et son partenaire Transparency International ont initié cette étude sur le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé dans le cadre du projet « Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique » (PACIDES), financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, pour la période 2016 - 2019, dans les départements de Pointe-Noire, Brazzaville, Niari et Cuvette.

La RPDH voudrait, grâce à cette présente démarche, évaluer l'effectivité des mesures de gratuité prises par le Gouvernement à l'égard de la prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra-utérine et des autres interventions obstétricales majeures, du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et des femmes enceintes, de l'accès aux antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Cette étude s'appuie sur une collecte de données menée par les comités de veille formés par la RPDH dans les localités de Pointe-Noire, Dolisie, Mossendjo, Brazzaville, Owando et Makoua.

Les résultats de l'étude révèlent que les personnels de santé interrogés ont un accès plus ou moins garanti à l'information sur les mesures de gratuité décidées par l'Etat. Par contre, le niveau d'applicabilité de ces mesures de gratuité, notamment en ce qui concerne le traitement du paludisme est faible dans les petites localités, en particulier à Mossendjo, ce qui pose de véritables problèmes d'accès des enfants de 0 à 15 ans à des soins de première nécessité concernant cette pathologie, avec toutes les conséquences que cela implique sur des populations en général indigentes. Dans les grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire, le taux ne franchit pas la barre des 50%, ce qui dénote d'une couverture encore insuffisante.

(Suite page 8)

INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE: LA POLITIQUE DE GRATUITE EST-ELLE TOUJOURS D'ACTUALITE? (Suite)

L'étude met en exergue une rareté des kits de la césarienne au niveau des structures publiques à compter de l'année 2015, ce qui correspond au début de la crise financière à l'origine de la récession économique que vit actuellement le Congo avec par conséquent, une diminution des subventions du gouvernement dans ce secteur. Des problèmes de gouvernance, voire de corruption sont également à l'origine de cette indisponibilité. En effet, les détournements constatés au cours d'exercices budgétaires antérieurs sur les fonds alloués à l'achat desdits kits ont fortement limité l'impact de cette gratuité sur les bénéficiaires.

En ce qui concerne la gratuité des antirétroviraux pour les personnes atteintes du VIH/SIDA, le constat qui en découle est qu'un problème se pose en matière d'approvisionnement et/ou de disponibilité des ARV, au regard du pourcentage de 10% particulièrement faible d'opinions favorables à l'effectivité de cette mesure parmi l'échantillon interrogé, en particulier dans la ville de Brazzaville. On déplore ainsi des conséquences dramatiques sur le taux de mortalité et de survie des personnes en état de séropositivité dont l'existence dépend essentiellement de la disponibilité de ces ARV. Ces ruptures récurrentes résultent en général d'un approvisionnement irrégulier des structures publiques concernées, avec pour conséquences l'obligation pour les malades de se tourner vers des voies alternatives, ce qui explique un taux de mortalité élevé pour ceux d'entre eux qui dépourvus de moyens, ne peuvent faire face aux coûts onéreux du traitement.

En outre, l'étude met en relief un ensemble de problèmes qui entravent l'effectivité des mesures de gratuité, particulièrement: le déficit de communication, la discontinuité de l'offre du service de prise en charge du fait des ruptures intempestives de médicaments, la vente illicite des médicaments et le phénomène de corruption, l'absence de contrôle et de sanction des agents véreux, le manque de motivation et insatisfaction du personnel de santé, et le problème d'accès aux documents et à l'information.

Au regard de ces différents constats, les principales recommandations ci-après ont été adressées :

Au Gouvernement de la République :

- Créer un fonds spécial d'appui à la décision de gratuité des soins de santé et inciter les différents partenaires au développement à participer à son financement ;
- Poursuivre les efforts de construction, de réhabilitation et d'équipement des hôpitaux et centres de santé et accroître le rythme de renouvellement des équipements et matériels, tout en veillant à l'optimalité des allocations ;
- Impliquer la société civile dans les campagnes de sensibilisation de la population sur la mesure de gratuité ;
- Garantir l'accès à l'information dans le domaine public, en particulier dans le cadre de la gestion et la mise en oeuvre des politiques publiques; Respecter et mettre en oeuvre les dispositions sur le droit à la santé contenues dans les instruments internationaux dûment ratifiés par le Congo mais aussi dans la Constitution du 06 novembre 2015.

Au Ministère de la Santé et de la Population

- Rendre publics les documents relatifs à la mesure de gratuité ;
- Veiller à la formation et la mise à disposition du personnel de santé (pédiatres, gynécologues, chirurgiens, anesthésistes) en vue de faire face à l'accroissement des demandes générées par la mesure de gratuité ;
- Améliorer les mécanismes de gestion des dons de médicaments dans le sens d'une plus grande efficacité ;
- Informer et sensibiliser la population la liste des médicaments essentiels auxquels les bénéficiaires de la mesure ont droit ;
- Veiller à la qualité des médicaments engagés dans le circuit de distribution afin de préserver la santé et la vie des bénéficiaires ;
- Renforcer les mécanismes de contrôle en termes de gestion des stocks et de distribution aux bénéficiaires ;
- Identifier et sanctionner les agents véreux qui brillent par des comportements déviants ;
- Veiller à l'application stricte des mesures d'accompagnement prévues en faveur du personnel sanitaire ;
- Elaborer un plan de communication décrivant les objectifs, les différentes stratégies et les résultats à atteindre relation avec l'effectivité de la mesure de gratuité.

Au Ministère des finances;

- Instaurer des mécanismes pertinents et efficaces de vérification de l'utilisation des ressources octroyées aux formations sanitaires dans le cadre de la mise en oeuvre de la mesure de gratuité ;
- Améliorer le rythme de décaissement de fonds liés à la mise en oeuvre de la mesure de gratuité.

Aux organisations de la Société civile, citoyens et médias;

- Renforcer la sensibilisation de la population sur le droit à la santé, notamment sur la mesure de gratuité ;
- Renforcer la vigilance citoyenne à travers la pérennisation de l'action des comités de veille locaux ;
- Investiguer et dénoncer les actes de corruption relatifs à l'exécution de la mesure de gratuité ;
- Vulgariser l'information sur la mesure de gratuité et s'impliquer dans le travail de suivi des investissements publics.

Au Parlement

- Renforcer le contrôle en matière de mise en oeuvre des mesures de gratuité prévues par l'Exécutif ;
- Procéder à une évaluation conséquente de l'impact de la décision de gratuité dans le secteur de la santé de 2010 à ce jour Aux Partenaires au développement;
- Renforcer la pression auprès du Gouvernement afin qu'il garantisse un accès effectif au droit à l'information en ce qui concerne le domaine public ;
- Appuyer techniquement les organisations de la société civile oeuvrant en faveur de l'amélioration de la gouvernance en République du Congo; Intégrer la problématique de l'amélioration de la gouvernance comme condition prioritaire au partenariat.

Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme

LA RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME SUR LES ONDES DE MCRTV



Le 09 septembre 2018 a été marqué par le passage de l'équipe de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) sur le plateau de l'émission le briefing de l'actualité sur MCRTV, animée par Guy Serge DE MOUANDZA.

Etaient invités Franck LOUFOUA-BESSI, Chargé de programmes et Jeiss MIYALOU Assistante juridique. Portée sur la lutte contre la corruption, cette émission a permis de sensibiliser la population de Pointe-Noire et de ses environs sur le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) un outil innovant de lutte contre la corruption initié par son partenaire technique Transparency International, mais également sur la publication d'une bande dessinée intitulée "Ensemble brisons la

chaîne de la corruption!" produite par la RPDH sur la lutte contre la corruption dans le milieu sanitaire et scolaire.

Cette émission a suscité un vif engouement des téléspectateurs qui n'ont pas manqué de réagir en posant des questions pertinentes aux invités.

Notons que cette émission a été réalisée dans le cadre du projet «Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique» financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

Louissette Ngonnga

LA RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME PUBLIE UNE BANDE DESSINEE SUR LE CENTRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET D'ACTION CITOYENNE (CAJAC), UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

"Ensemble brisons la chaîne de la corruption!"; tel est le message véhiculé par la RPDH à travers sa bande dessinée, dans le but de sensibiliser le grand public sur les méfaits de la corruption et informer de la mise en place du Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), un outil innovant de lutte contre la corruption initié par Transparency International partenaire technique de la RPDH.



Cette bande dessinée a été produite dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet *« Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique »*, avec le soutien financier de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

Louissette NGOUNGA

LA LETTRE DE LA RPDH

Siège: 11 Avenue Stanislas Batchi, Quartier Tchimbamba

Tél.: (242) 05 358 35 77 / 05 545 52 46

E-mail: rp.dh@laposte.net/cmounzeo@yahoo.fr

Site web: www.rpdh-cg.org / **Twitter:** @rpdh7

Editeur: Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)

Directeur de Publication: Christian MOUNZÉO

Comité de rédaction: Louissette NGOUNGA, Sy Abdoulaye Fabrice KIMPOUTOU, Franck LOUFOUA-BESSI, Jeiss MIYALOU, Naik TCHI-TEFFA, OLOYE OYONO, Justin MAMBIKI,

Maquettiste: Hubert MPONGUI MBOUNGOU

Production: Imprimerie UNIVERS KGR

LES POPULATIONS DE DOLISIE SENSIBILISEES SUR LE CENTRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET D'ACTION CITOYENNE (CAJAC)



La corruption figure parmi les fléaux qui déstabilisent la croissance économique de nos pays. En République du Congo, ce phénomène a pris des proportions inquiétantes. Si inquiétantes que celui-ci se manifeste dans tous les secteurs de la société. Les services sociaux de bases sont défaillants, car certains agents véreux exigent des paiements pour des services déclarés gratuits par les pouvoirs publics. Cette situation accentue les inégalités dans la société et ne permet pas l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

En initiant le projet *« Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique »* financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), s'est engagée à lutter contre la corruption à travers le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), outil innovant de lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, une délégation de la RPDH a séjourné du 1er au 4 septembre 2017 à Dolisie, pour sensibiliser les populations sur le mécanisme CAJAC, dédié à accompagner et à assister les victimes et les témoins d'actes de corruption et évaluer l'effectivité des mesures de gratuité prises par l'Etat sur la césarienne, le traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et l'accès aux antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Cette délégation a sensibilisé les patients ainsi que le personnel de santé des Centres de Santé Intégrés (CSI) de Dolisie sur les objectifs du CAJAC et ses domaines d'interventions.

S'en est suivi un échange avec le public sur les manifestations du phénomène de corruption, ses diverses formes, ses causes, ses conséquences et les moyens de la combattre.

En outre, les participants se sont interrogés sur le fonctionnement du CAJAC, les différentes procédures d'intervention et de suivi des cas, ainsi que les partenaires qui accompagnent l'action du Centre. « Ce centre vient nous soulager, car nous ne savions pas vers qui nous tourner en cas de litige lié à la corruption et surtout où aller dénoncer quand on sait que les structures chargées de lutter contre la corruption dans notre pays peinent à s'imposer véritablement » a déclaré un patient.

Il sied de noter que dans les CSI, les mesures de gratuité de la césarienne et du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans ne sont pas respectées en raison de l'irrégularité des produits de première nécessité. Ces derniers sont ravitaillés par l'ONG Azur Développement dans le cadre des Financements Basés sur la Performance (PBF), une stratégie basée sur les résultats. Grâce aux dons de médicaments de cette ONG, Les CSI procurent gratuitement des soins de première nécessité aux patients.

Jeiss MIYALOU

LES AUTORITÉS MUNICIPALES ET LA POPULATION DE MOSSENDJO ONT APPROUVÉ LES OUTILS SIL ET CAJAC



Promouvoir l'outil SIL (Système d'Intégrité Locale) indispensable pour une gestion transparente et efficace des collectivités locales, vulgariser l'outil CAJAC (Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne) au sein des populations de Mossendjo, amener les populations à dénoncer en toute liberté les actes de corruption dont elles sont victimes ou témoins, tels ont été les objectifs visés par la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), au cours de sa campagne de sensibilisation et de formation menée du 14 au 17 février 2018, dans la localité de Mossendjo dans le département du Niari.

Cette campagne s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique** », projet financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo et le Ministère Français des Affaires Etrangères et du Développement International, avec l'appui de Transparency International partenaire technique de la RPDH. Elle avait double ambitions : lancer l'étude sur le SIL et mener une

campagne de sensibilisation sur l'outil CAJAC.

A propos de l'étude sur le SIL, la démarche de la RPDH a abouti à la mise en place d'un comité consultatif de dix (10) membres composé de trois (03) élus locaux, cinq (05) agents municipaux et deux (02) membres de la société civile. Préalablement à la nomination du comité consultatif, la délégation de la RPDH, a eu une séance de travail avec l'Administrateur Maire de Mossendjo Mr Erick Blaise NGOULOUBI SAYI en présence de son bureau exécutif. La réunion a établi les conditions devant faciliter la réalisation de l'étude pour laquelle le Maire a apporté son soutien et toutes les garanties nécessaires.

Quant à la campagne de sensibilisation sur l'outil CAJAC, elle a visé plus de cent (100) élèves et vingt (20) enseignants du collège et lycée de Mossendjo. Elle s'est poursuivie aux CSI (Centre de Santé Intégré) et à l'hôpital de base de Mossendjo. La campagne a permis de sensibiliser le public sus-cité, sur les objectifs, le champ d'action et aussi les modalités de fonctionnement et de saisine du CAJAC.

Les coûts de saisine, la nature des cas traités et la confidentialité des dénonciateurs, ont constitué les principales préoccupations du public. La RPDH a apaisé les participants au sujet des dites préoccupations grâce à des orientations précises: l'anonymat dans le traitement des cas, la collaboration des juristes et avocats dédiés à la cause du CAJAC, la gratuité des services, l'accompagnement des cas....

Cette campagne de sensibilisation prendra des proportions plus larges avec l'appui et le relais du comité de veille déjà présent dans la localité, ceci en vue d'élargir la base du public à atteindre. Le comité de veille citoyenne devenu comité CAJAC Mossendjo apportera des conseils en matière d'assistance juridique, accompagnement en ce qui concerne les procédures judiciaires, et autres interventions attendues du citoyen affecté par la corruption. Dans ce cadre, le CAJAC Mossendjo sera un outil de proposition et de réflexion dans la lutte contre la corruption dans les quartiers de Mossendjo.

Naike TCHI-TEFFA

DEPLOIEMENT DES CAJAC MOBILES A MOSSENDJO



Déploiement des CAJAC mobiles à Mossendjo, le 28 juillet 2018, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le CAJAC au grand marché de Mossendjo.

Cette activité a été menée dans le cadre du projet "**Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique**", financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo et mis en œuvre par la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et le concours de son partenaire technique Transparency International



Louissette Ngounga

La RPDH à Owando et Makoua

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU COEUR DES ECHANGES :
« ENSEMBLE BRISONS LA CHAINE DE LA CORRUPTION ! »



Une délégation de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) a séjourné du 28 juin au 1er juillet 2018 à Owando et Makoua dans l'objectif de lancer la campagne de lutte contre la corruption à travers la sensibilisation de l'outil CAJAC (Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne), de rechercher et collecter les informations pour l'outil d'évaluation de la corruption au niveau locale qu'est le Système d'Intégrité Locale (SIL).

La corruption est un fléau qui freine le développement socio-économique, elle est l'une des causes principales de la pauvreté. Cet état de fait explique pourquoi les réformes en matière de lutte contre la corruption font parties des conditions majeures qu'imposent les institutions comme le Fonds Monétaire International dans le partenariat et l'appui apportés aux pays pauvres mais riches par leurs ressources naturelles.

Pour que cette lutte soit possible et effective, la contribution de tous les acteurs sociaux est nécessaire. Les organisations de la société civile soucieuses d'apporter leur pierre à l'édifice en mettant en œuvre diverses

stratégies dans ce sens. Telle est l'ambition de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), bénéficiaire de l'appui technique de Transparency International et financier de l'Union européenne dans le cadre de l'exécution du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle de l'action citoyenne** ».

Dans ce cadre, la RPDH a entrepris une mission de terrain dans le Département de la Cuvette précisément dans les localités de Owando et Makoua. Dans la localité de Makoua, l'organisation expérimente le Système d'Intégrité Locale (SIL) qui est un outil mis en place par Transparency International pour mesurer l'intégrité du système anti-corruption d'une localité. Transparency International a développé le SIL dans le but d'évaluer l'existence et l'efficacité des procédures et mécanismes visant à promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité afin de lutter contre la corruption au niveau local; fournir des recommandations sur les axes de réformes utiles à l'amélioration de la gouvernance locale et élaborer un plan de mesures de suivi pour renforcer l'intégrité locale en collaboration avec les parties prenantes intéressées.

Il ne s'agit pas d'indexer telle ou telle autre localité comme étant plus corrompue ou moins corrompue. Il est plutôt question de constater le niveau d'applicabilité des textes régissant les pratiques professionnelles afin d'apporter de façon consensuelle les solutions idoines. Le SIL s'élargit aussi aux pratiques administratives non codifiées qui sont sources de beaucoup de malentendus et d'indignations.

La phase de collecte des données notamment celle des enquêtes a été lancée à Makoua le 29 juin 2018. Pour cela un comité consultatif a été mis en place pour accompagner la démarche. Cette phase conduira à la rédaction d'un rapport d'évaluation d'intégrité locale et par conséquent à la présentation d'un tableau des pratiques professionnelles. Des suggestions et recommandations accompagneront le rapport.

De même, la RPDH met en œuvre un autre outil anti-corruption : le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne –CAJAC-. Le CAJAC comme le SIL est aussi un outil de Transparency International. Le centre accueil des victimes et témoins d'actes de corruption, il les aide à structurer les plaintes et les oriente vers les instances compétentes. Il facilite également le dialogue entre les populations et l'administration, voir le secteur privé. Le CAJAC a pour objectif de renforcer les pouvoirs des citoyens lorsqu'ils déposent plainte pour des cas de corruption, faire le suivi devant les administrations concernées. Ainsi, trois valeurs le caractérisent : l'accueil, la confidentialité et l'intégrité.

La campagne de sensibilisation et d'information sur le CAJAC a été lancée le 30 juin à Makoua et le 1er juillet 2018 à Owando, avec comme leitmotiv: « **Ensemble brisons la chaîne de la corruption !** ».

Justin MAMBIKI

RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DU CONGO ET LA RPDH



Donner une nouvelle dynamique de travail dans le cadre du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique** », financé par la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, tel était l'objectif de la séance de travail tenue le jeudi 22 février 2018 au siège de la RPDH à Pointe-Noire, entre l'équipe de la RPDH et une mission de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo, représentée par Monsieur Catin NGUEABAYE, Assistant Technique et Monsieur Serge BANGUI, de la Section Finance et Contrat.

Cette rencontre a permis d'introduire auprès de la RPDH le nouvel Assistant technique de la DUE et d'échanger sur la structure organisationnelle, fonctionnelle et de gestion de la RPDH. L'organisation a, de ce fait, éclairé ses hôtes sur ses procédures, notamment en relation avec les finances et la communication. Elle a aussi fait le point sur la mise en œuvre du projet, les réalisations en cours, les perspectives et défis.

Louissette NGOUNGA



LA RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME PARTICIPE AU FORUM DES PROJETS DE L'UNION EUROPEENNE

Pour promouvoir et vulgariser les projets qu'elle soutient, la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, a organisé ce 16 mai 2018 à l'Institut Français du Congo (IFC) de Brazzaville, dans le cadre de la célébration du mois de l'Europe, le forum des projets.

Ce forum, a réuni plusieurs organisations non gouvernementales dont la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme, qui a présenté le projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique - PACIDES** » et l'outil de lutte contre la corruption - CAJAC.

Louissette NGOUNGA



RENCONTRE SOUS REGIONALE AFRIQUE DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La corruption est un phénomène qui, au cours de ces dernières années, a pris des proportions inquiétantes. Etant un facteur de sous-développement, les organisations gouvernementales et non gouvernementales se sont donné pour objectif de combattre ce fléau en développant des stratégies spécifiques. Ainsi, sous le thème « **Plaidoyer pour la lutte contre la corruption en faveur du développement durable** », la Ligue Congolaise de lutte Contre la Corruption (LICOCO) a abrité du 20 au 22 juin 2018 à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) la rencontre Régionale Afrique de Transparency International (TI).

Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants, issus des différentes sections d'Afrique de TI dont la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), ainsi que le coordonnateur de régional TI Afrique, l'Ambassadeur de l'Union européenne en RDC, la déléguée de l'Ambassade du Canada et le Conseiller spécial du Chef de l'Etat Congolais pour des questions de lutte contre la corruption, de terrorisme et de flux financiers illicites.

Le premier jour de la rencontre a été marqué par les résultats du Baromètre de la corruption de la RDC par la LICOCO, dont l'expérience a touché un échantillon de près de 1282 avec à la clé, des données préoccupante au sujet de la perception par les citoyens du niveau de corruption en vigueur dans le pays, qui mettent en lumière une perte totale de confiance de ces derniers vis-à-vis des autorités. Aussi, une table ronde a été organisée avec les principales parties prenantes en matière de lutte contre la corruption en RDC, sur les défis rencontrés dans le cadre de la domestication de la Convention des Nations Unie contre la corruption et son mécanisme d'examen, les défis des petites et moyennes entrepri-

ses et le regard du Parlement face à ce fléau. Cette première journée a également connue des partages des nouvelles de TI-Secrétariat à la région ainsi qu'aux sessions de reddition des comptes par les chefs de file sur l'évolution des initiatives régionales amorcées à l'occasion des précédentes rencontres sur les thématiques ci-après : Education, foncier, flux financiers illicites, marchés publics, intégrité politique, migrations et changements climatiques. Le second et troisième jours de la

De ces travaux, il en est ressorti un engagement clair de la communauté internationale à renforcer sa vigilance vis-à-vis des décideurs congolais, face aux réformes à engager dans le secteur de la gouvernance en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des populations, notamment à l'orée du scrutin présidentiel de décembre 2018 en RDC, qui doivent figurer parmi les priorités des différents candidats. Le représentant du Président de la



conférence ont été consacrés à des réflexions sur les principaux engagements et actions convenus de Maputo à Kinshasa via Berlin dans le cadre de la lutte contre la corruption en Afrique, en lien avec les événements prévus en 2018 sur le continent, à savoir la Journée Africaine contre la corruption du 11 juillet, le dialogue de haut niveau du 23 novembre à l'Union africaine, la Journée internationale contre la corruption prévue le 9 décembre ; les discussions ont ainsi porté sur le message à partager par les sections d'Afrique à ces diverses occasions. Il a ainsi été convenu de renforcer le travail collectif en vue d'un plus grand impact en terme d'atteinte des objectifs, c'est ainsi qu'une déclaration conjointe sera adressée par la région à l'Union africaine, au même titre que la poursuite de l'identification des pistes en vue d'un plaidoyer régional.

RDC a pour sa part, indiqué que tout un arsenal juridique avait été adopté dans le cadre de la lutte contre la corruption, ce qui dénote d'une volonté évidente au sommet de l'Etat. A ce titre, il revient aux institutions, notamment à la justice, de se prendre en main afin de lever par exemple les verrous constitutionnels qui limitent l'engagement de poursuites à l'encontre de hauts fonctionnaires ou de leurs proches et pourquoi pas, traquer les avoirs illicites placés à l'étranger, dont les pertes annuelles se chiffrent à environ 10 milliards USD.

Au terme de cette rencontre, le Kenya a été retenu par les participants comme prochaine destination de la Rencontre Régionale Afrique, pour la période de Juin-Juillet 2019.

Franck LOUFOUA-BESSI